

0662730001 000000001 000001 020691 130596 260130 001437



00812 RTIT1 26 00920



VOTRE CONSEILLER

Pierre Delbrel
Tel.: 06 02 00 50 80



VOTRE AGENCE

Lacapelle Marival
88 Route De Figeac
46120 Lacapelle Marival
05 65 11 00 74



VOS CONTACTS

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

MME GIETHLEN LAURE
RUE DU DOMAINE
46120 LACAPELLE MARIVAL

PORTEFEUILLE TITRES : VOTRE RELEVÉ DE SITUATION

SITUATION AU 31.12.2025

Madame,

Je vous adresse le relevé concernant votre COMPTE DEDIE PARTS SOCIALES n°16041234216.

L'ambition du Crédit Agricole est de vous accompagner dans la construction de votre patrimoine. A cet effet, je désire m'assurer avec vous que le conseil apporté est toujours pertinent. En cas de besoin, nous pourrions réaliser ensemble les arbitrages qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous invite à me contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien à vous,

CECILE TRANVOIZ
Le directeur d'agence



RELEVÉ DES VALEURS							
Désignation	Code valeur	(*)	Quantité (**)	Cours en EUR	Valorisation	Prix de revient global	%
PS SEGALA	000007698590	C	80,00000	1,50000	120,00		
TOTAL PARTS SOCIALES					120,00		100,00
TOTAL DU PORTEFEUILLE					120,00		100,00

(*) C = Le cours unitaire indiqué est un cours estimé. Un cours estimé peut indiquer un manque de liquidité de la valeur.

E = valeurs déposées à l'étranger, N = obligations dont la quantité est exprimée en nominal

(**) Sous réserve du règlement des opérations en cours

MONTANT DES DROITS DE GARDE OU INFORMATIONS DIVERSES

Les droits de garde calculés à partir de la composition de votre portefeuille au 31 décembre sont prélevés sur votre compte bancaire en janvier. Les parts sociales en sont exonérées.

L'ensemble des valeurs inscrites sur votre compte (hormis les parts sociales, les dépôts à terme, les bons de caisse et les dépôts en métaux précieux) sont soumises et protégées par la réglementation sur les instruments financiers.